



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2006-0006
14 avril 2006

**INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES (PPTE) —
ETABLISSEMENT DE LA LISTE SELECTIVE DES PAYS QUI SATISFONT AUX CRITERES
DE REVENU ET D'ENDETTEMENT A LA FIN DE 2004**

Vous trouverez ci-joint un rapport intitulé « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) — Établissement de la liste sélective des pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004 », établi par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 23 avril 2006.

* * *



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale
et du Fonds monétaire international
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) — Liste limitative de pays satisfaisant
aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004

Rapport préparé par les services de la Banque mondiale et du FMI

Approuvé par Danny Leipziger et Mark Allen

11 avril 2006

Table des matières	Page
Résumé analytique	2
I. Introduction	4
II. Évaluation des pays en fonction des critères de revenu et d'endettement sur la base des données de la fin de 2004.....	5
III. État de mise en œuvre des programmes financés par le FMI et l'IDA et des stratégies de réduction de la pauvreté	9
IV. Coût estimatif de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE	12
V. Conséquences de la clôture de la liste des pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement et questions liées à la clause de caducité	13
Annexe I. Situation des pays.....	16
Annexe II. Questions liées à la méthode et aux données.....	18

Résumé analytique

En réponse à la demande des Conseils, ce rapport identifie les pays qui satisfont aux critères d'admissibilité fondés sur le revenu et l'endettement de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE), en fonction des données de la fin de 2004.¹ Il fait également le point sur les progrès accomplis par ces pays en vue d'être admissibles à l'allègement de dette et présente une estimation des coûts de l'allègement.²

Les services de l'IDA et du FMI ont identifié 11 pays satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004 et qui pourraient souhaiter bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative. Sept de ces pays (Comores, Côte d'Ivoire, Liberia, République centrafricaine, Somalie, Soudan, et Togo) ont déjà été identifiés comme étant des PPTE dans les rapports précédents de l'Initiative PPTE, les quatre autres étant l'Érythrée, Haïti, la République kirghize et le Népal.

Au 7 avril 2006, trois pays qui satisfont techniquement aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004 ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas bénéficier de l'Initiative.³

Les résultats de la mise en oeuvre par ces 11 pays de programmes financés par le FMI et l'IDA sont contrastés, mais la plupart d'entre eux ont enregistré des progrès dans l'application de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Trois font des progrès considérables dans la mise en oeuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs réformes structurelles, alors que trois autres se heurtent à des difficultés. Les cinq pays restants n'ont pas eu de programme appuyé par le FMI et l'IDA depuis octobre 1996. Tous ces pays sauf deux (Liberia et Somalie) ont entamé le processus de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le coût de l'allègement de dette de l'Initiative PPTE pour ces 11 pays est estimé à 21 milliards de dollars en VAN de 2004. Sur ce montant, les parts de la Banque mondiale et du FMI se chiffrent respectivement à environ 2,9 milliards de dollars et 2,1 milliards de dollars. Près du quart (5 milliards de dollars) du coût total correspond aux six pays qui ont satisfait aux critères d'admissibilité à l'Initiative (Côte d'Ivoire, Haïti, Népal, République centrafricaine, République kirghize et Togo). Les trois cas de retards persistants du service de la dette (Liberia, Somalie et Soudan) représentent plus de 70 % du coût total. Les parts estimatives des créanciers publics bilatéraux et multilatéraux sont plus ou moins égales. Ces estimations changeraient si d'autres pays décidaient de ne pas bénéficier de l'Initiative, ou si

¹ Dans ce document, toute référence à « Initiative PPTE » ou « Initiative » se rapporte à l'« Initiative PPTE renforcée. »

² Le présent rapport porte uniquement sur l'Initiative PPTE renforcée et ne s'intéresse pas aux implications en matière de coûts de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Les estimations de coûts de l'allègement de dette IADM, ainsi que ses implications en termes de financement, seront présentées dans des documents à paraître ultérieurement sur le financement et l'exécution de l'IADM préparés par le FMI et l'IDA.

³ Bhoutan, RDP Lao et Sri Lanka.

les Conseils décidaient d'inclure par la suite de nouveaux pays à la liste. Le FMI et l'IDA auront besoin de ressources supplémentaires des bailleurs de fonds pour financer le coût de l'allègement de dette.

Les services des deux institutions proposent que les Conseils ferment pour le moment la liste des pays qui satisfont aux critères d'admissibilité fondés sur le revenu et l'endettement. Toutefois, les Conseils pourraient décider de modifier la liste de manière ponctuelle pour inclure des pays dont on aurait vérifié les données pour déterminer leur conformité aux seuils pertinents à la fin de 2004.

L'expiration, le 31 décembre 2006, de la clause de caducité automatique, pourrait signifier que certains pays de la liste pourraient ne pas être en mesure de bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'Initiative, car ils n'auront pas satisfait au critère d'admissibilité fondé sur les résultats en matière d'application des politiques. Les services des deux institutions examineront la question et proposeront différentes possibilités pour la régler au cours des prochains mois.

I. INTRODUCTION

1. **En septembre 2004, les Conseils d'administration de l'Association internationale de développement (IDA) et du FMI ont prorogé à la fin de 2006 la date d'expiration de la « clause de caducité automatique » et décidé de limiter son application aux pays satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative, sur la base des données de la fin de 2004.**⁴ C'est le quatrième report, depuis 1998, de l'expiration de la clause de caducité automatique. À l'instar des précédents reports, le dernier a été accordé pour donner aux pays davantage de temps pour commencer à afficher un bilan positif en matière des politiques dans le cadre des programmes financés par le FMI et l'IDA. Toutefois, à la différence des reports précédents, il visait aussi à empêcher l'entrée de nouveaux pays en limitant les critères de revenu et d'endettement aux données de la fin de 2004.

2. **En septembre 2005, les services de l'IDA et du FMI ont présenté à leurs Conseils respectifs la liste préliminaire de 13 pays satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative à la fin de 2004.**⁵ La liste comprend neuf pays qui ont été identifiés auparavant comme étant potentiellement admissibles au statut PPTE (Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Liberia, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Somalie, Soudan et Togo) et quatre nouveaux pays (Érythrée, Haïti, République kirghize et Népal). Dans le cas de cinq autres pays (Bangladesh, le Bhoutan, le Myanmar, Tonga et Sri Lanka), les services des deux institutions n'ont pas pu tirer de conclusions fermes concernant leur éventuelle admissibilité, en raison de l'insuffisance de données.

3. **Cette étude fait suite à la demande par les Conseils d'une liste des pays qui répondent aux critères de revenu et d'endettement sur la base des données de la fin de 2004.**⁶ La section II présente la liste et fournit des indicateurs de dette mis au point pour les

⁴ Dans le cas de l'IDA, les critères de revenu et d'endettement sont liés par la date limite de la fin de 2004, aussi les pays qui modifient par la suite leur statut de pays exclusivement IDA/pays admissible à la FRPC ne seront pas considérés « potentiellement admissibles » au bénéfice de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE sur la base des critères approuvés par l'IDA (voir document intitulé « Enhanced HIPC Initiative: Proposals Concerning the Sunset Clause and Provision of Interim Relief » IDA/R2004-0234, 15 septembre 2004). Toutefois, le Conseil du FMI a décidé de n'appliquer que le critère d'endettement aux données de la fin de 2004, et non pas le critère du revenu (voir Instrument portant création du Fonds fiduciaire FRPC-PPTE – Modifications des critères d'admissibilité, <http://www.imf.org/external/np/prsp/2004/100704.htm>). Dans la pratique, cette différence ne devrait pas se traduire par une divergence entre les évaluations de l'admissibilité d'un pays à l'allègement de dette PPTE.

⁵ Voir FMI et IDA, « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)—État d'avancement, » 22 août 2005, SM/05/329, <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/205/081905.htm> ; et IDA/SecM2005-0442, <http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/081905.pdf>.

⁶ Voir « The Acting Chair's Summing Up HIPC Initiative – Status of Implementation Executive Board Meeting 04/83, » 8 septembre 2004, BUFF/04/171, paragraphe 6 du Communiqué du Comité du développement de septembre 2005.

pays identifiés. La section III donne un aperçu de la situation de l'exécution par les pays des programmes financés par le FMI et l'IDA et des stratégies de réduction de la pauvreté. La section IV actualise les dépenses liées à l'octroi à ces pays de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE. La section V examine les conséquences de la fermeture de la liste pour l'instant.

II. ÉVALUATION DES PAYS EN FONCTION DES CRITERES DE REVENU ET D'ENDETTEMENT SUR LA BASE DES DONNEES DE LA FIN DE 2004

4. **Les services des deux institutions ont affiné davantage leurs estimations des indicateurs de dette pour évaluer les pays en fonction des critères de revenu et d'endettement de l'Initiative PPTE, sur la base des données de la fin de 2004.**⁷ Pour limiter le risque de mauvais classement, ils n'ont ménagé aucun effort pour rassembler des données complètes sur la dette à la fin de 2004 ainsi que des documents de référence, soit dans le cadre de missions, soit en restant en contact étroit avec les autorités. L'accent a été mis sur les pays dont on a estimé que les données ne suffisaient pas pour évaluer l'admissibilité potentielle en septembre 2005 ou dont les ratios d'endettement étaient voisins des seuils de l'Initiative PPTE. Les données macroéconomiques ont également été examinées attentivement pour assurer la conformité aux directives de l'Initiative PPTE.

5. **Les évaluations étaient fondées sur une combinaison de données prêt par prêt et de données de la dette globale à la fin de décembre 2004 et de données macroéconomiques pour la période 2002-2004.** Les de la dette prêt par prêt ont été obtenues et analysées dans le cas du Bangladesh, de Bhoutan, de l'Érythrée, de Haïti, de la République kirghize, du Népal, du Sri Lanka et de Tonga. Les données de la dette révisées ont également été obtenues et analysées dans le cas de la plupart des pays restants de la liste préliminaire. En outre, le classement du Cap-Vert, dont la VAN du ratio de la dette aux exportations était inférieur au seuil de l'Initiative PPTE, mais relativement proche de ce seuil, a été confirmé sur la base des données prêt par prêt révisées.⁸ En ce qui concerne l'Afghanistan, le règlement des différends et la vérification des requêtes de certains créanciers extérieurs n'ont guère progressé.⁹

6. **Les services des deux institutions ont identifié 11 pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative sur la base des données de la fin de 2004, qui pourraient souhaiter bénéficier de l'allègement de dette PPTE** (Tableau 1). Ces pays comprennent sept des pays qui figuraient sur la précédente liste de 38 pays pouvant

⁷ Un pays satisfait au critère d'endettement si ses ratios d'endettement sont supérieurs aux seuils PPTE après l'application théorique des mécanismes classiques d'allègement de dette.

⁸ Les évaluations des pays sont présentées plus en détail à l'Annexe II. Il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à des mises à jour ou de nouvelles analyses pour confirmer le classement de la Géorgie, de Moldova et du Tadjikistan, dont les ratios d'endettement trouvés nettement inférieurs au seuil PPTE dans le rapport de septembre 2005.

⁹ En février 2006, les autorités russes ont annoncé leur intention d'accorder un allègement de dette à l'Afghanistan.

potentiellement bénéficiaire de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE (Comores, Côte d'Ivoire, Liberia, République centrafricaine, Somalie, Soudan et Togo)^{10,11} et quatre pays supplémentaires (Érythrée, Haïti, République kirghize et Népal).

7. En outre, trois pays qui satisfont techniquement aux critères de revenu et d'endettement, sur la base des données de la fin de 2004, ont fait savoir qu'ils ne veulent pas bénéficier de l'Initiative.¹²

Tableau 1. Pays satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative PPTE à la fin de 2004 et qui pourraient souhaiter bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'Initiative 1/ 2/ 3/
(jusqu'à la fin d'avril 2006)

Pays	VAN du ratio dette/exportations (en pourcentage) 4/	VAN du ratio dette/recettes (en pourcentage) 5/	Ratio recettes/PIB (en pourcentage) 6/	Ratio exportations/PIB (en pourcentage) 6/
Guichet exportations				
Liberia	221	506	11	28
Somalie 7/	198	n.d.	n.d.	n.d.
RCA	125	146	23	32
Soudan	120	258	16	36
Érythrée	151	361	17	48
Comores	562	810	9	13
Lao, RDP 7/	184	376	15	37
Népal	1433	3388	12	33
Haïti	522	191	31	11
Guichet recettes budgétaires				
Togo	561	368	17	16
Rép. kirghize	189	272	9	14
Côte d'Ivoire	378	350	16	17

Sources de données : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du

1/ Tous les pays examinés sont exclusivement IDA et admissibles à la FRPC et n'ont pas bénéficié d'une aide au titre

2/ Les résultats traduisent les renseignements dont disposaient les services des deux institutions et pourraient changer

3/ Le Bhoutan, la RDP lao et le Sri Lanka ont satisfait aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004, mais

4/ Les exportations renvoient à la moyenne sur les trois dernières années des exportations de fournitures et de services

5/ Les recettes renvoient aux recettes de l'année de référence de l'administration centrale, dons non compris. Un pays

6/ Le numérateur et le dénominateur représentent les moyennes des trois dernières années.

7/ Les données n'étaient pas disponibles sur les recettes de l'administration centrale et le PIB.

¹⁰ Un pays figurant sur la liste préliminaire (la République du Congo) a satisfait à tous les critères de qualification et a atteint en mars 2006 son point de décision dans le cadre de l'Initiative.

¹¹ La liste des 38 pays est reprise dans un certain nombre de documents de l'Initiative PPTE, par exemple, celui intitulé « Heavily Indebted Poor Country (HIPC) Initiative—Statistical Update, » 11 avril 2005, <http://www.imf.org/external/np/hipc/2005/040405.htm> ; <http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/ProgressReports/20446696/HIPCStatUpdate200504042>.

¹² Bhoutan, RDP lao et Sri Lanka.

8. **Les services des deux institutions n'ont pu parvenir à une conclusion sur le classement de l'Afghanistan, parce qu'une partie importante des obligations extérieures potentielles du pays n'est pas vérifiée ou fait l'objet de litige.**¹³ Aux termes des directives de l'Initiative PPTE renforcée, seules sont admissibles les dettes qui ont été vérifiées et confirmées par les autorités. Les indicateurs de la charge de la dette de l'Afghanistan, fondés sur la dette vérifiée à la fin de 2004, sont inférieurs aux seuils d'endettement PPTE. Les services de la Banque et du FMI proposent de réévaluer les indicateurs de dette de l'Afghanistan une fois réglé le différend. Si le ratio d'endettement de l'Afghanistan à la fin de 2004 se révélait supérieur aux seuils pertinents, les services des deux institutions proposeraient d'inclure ce pays dans la liste.¹⁴

9. **Les ratios d'endettement de Tonga et du Bangladesh ont été estimés inférieurs aux seuils de l'Initiative PPTE.** Les données prêt par prêt pour ces deux pays ont indiqué que la VAN de leurs ratios dette/exportations à la fin de 2004 était de 132 % pour Tonga et 146 % pour le Bangladesh. Dans les deux cas, les services de la Banque et du FMI ont oeuvré avec les autorités pour s'assurer que les données sur la dette sont mises en harmonie avec les informations fournies par leurs créanciers respectifs afin de limiter le risque de mauvais classement.¹⁵ Conformément aux directives de l'Initiative PPTE et aux orientations des Conseils, les services des deux institutions proposent de ne pas inclure ces pays dans la liste.

10. **Myanmar n'a pas été évalué faute de données disponibles.** Les autorités ont indiqué que pour l'instant Myanmar ne participera pas à l'Initiative. Elles ont regretté de ne pouvoir communiquer les données nécessaires pour entreprendre l'évaluation de l'endettement sur la base des seuils de l'Initiative PPTE.¹⁶ Étant donné l'absence de données, les services de la Banque et du FMI n'ont pas été en mesure de déterminer si Myanmar satisfaisait ou non au critère d'endettement. Ce pays n'est par conséquent pas inclus dans la liste.

11. **Les services de la Banque et du FMI ont informé les autorités de tous les pays évalués des classements de ceux-ci et ont demandé leurs réactions.** Des lettres ont été adressées aux autorités des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Haïti, Liberia, Népal, République centrafricaine, RDP lao, Soudan, Sri Lanka,

¹³ L'Afghanistan est redevable de dettes envers un certain nombre de créanciers, notamment l'Arabie Saoudite, la Bulgarie, l'Iraq et la République tchèque, et a une dette en litige envers la Russie (estimée à 10,8 milliards de dollars).

¹⁴ Pour autant que les services de la Banque et du FMI le sachent, seul l'Afghanistan a des dettes non vérifiées et des dettes faisant l'objet de litige dont le règlement pourrait avoir une incidence sur son classement du point de vue de l'admissibilité éventuelle au bénéfice de l'Initiative PPTE. Si, en dépit des efforts des services de la Banque et du FMI, d'autres pays se trouvent à l'avenir dans une situation analogue, il est proposé de leur réserver le même traitement qu'à l'Afghanistan.

¹⁵ Le processus de conciliation des données est présenté plus en détail à l'Annexe II.

¹⁶ D'après une lettre du Gouverneur de la Banque centrale de Myanmar au nom du Ministre des Finances en date du 24 janvier 2006.

Togo et Tonga.¹⁷ Sur les 15 pays contactés, huit (Bhoutan, Haïti, Népal, République kirghize, RDP lao, Soudan, Sri Lanka et Togo) avaient répondu au 7 avril 2006. Leurs points de vue sont récapitulés ci-après :

- **Cinq pays ont accepté d'être inclus dans la liste des pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE.** Parmi ces pays, quatre (Haïti, République kirghize, Soudan et Togo) ont en outre indiqué qu'ils seraient intéressés par un allègement éventuel de dette au titre de l'Initiative PPTE. Les autorités népalaises ont fait savoir qu'elles n'avaient pas encore pris une décision concernant leur participation à l'Initiative PPTE, qui sera fonction de la manière dont l'allègement de dette affectera d'autres apports d'aide au Népal.¹⁸
- **Trois pays ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas bénéficier de l'Initiative PPTE.**¹⁹ Les autorités du Bhoutan ont indiqué que les ratios d'endettement de leur pays devraient régresser considérablement dans un proche avenir. Les autorités laotiennes ont fait savoir que la RDP lao n'est pas prête à profiter de l'allègement de dette au titre de l'Initiative. Les autorités du Sri Lanka ont fait savoir que si l'on tenait compte des recettes publiques provinciales les indicateurs de la dette de leur pays à la fin de 2004 seraient inférieurs aux seuils PPTE pertinents.²⁰ Elles ont ajouté que tous les indicateurs de la dette du Sri Lanka sont tombés à des niveaux sensiblement inférieurs aux seuils de l'Initiative en 2005, même indépendamment des recettes publiques provinciales.

12. **Les services de la Banque et du FMI resteront en contact avec les autorités des pays restants, pour connaître leur réaction au classement de leurs pays respectifs et leur intention de profiter ou non de l'Initiative PPTE** et, le moment venu, rendront compte aux Conseils des résultats de ces consultations.

¹⁷ Dans le cas de la Somalie, les services de la Banque et du FMI n'ont pas envoyé de lettre parce qu'une majorité des pays membres du FMI et de l'IDA (en termes de quotes-parts) n'a reconnu ni le Gouvernement fédéral de transition ni les autorités du Puntland et Somaliland en tant que gouvernement somalien.

¹⁸ D'après la lettre du Ministre népalais des Finances en date du 21 mars 2006.

¹⁹ D'après les lettres des Ministres des Finances et du Plan du Sri Lanka, de Bhoutan et de la RDP lao, respectivement en date des 1^{er} et 23 mars 2006, du 20 mars 2006 et du 7 avril 2006.

²⁰ Les recettes publiques provinciales, qui représentent près de 4 % du total des recettes publiques du Sri Lanka, ne sont pas prises en compte dans les estimations des services de la Banque et du FMI. Cette décision est en conformité avec la méthodologie de l'Initiative PPTE qui a été appliquée à tous les pays évalués.

III. ÉTAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES FINANCES PAR LE FMI ET L'IDA ET DES STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

13. **Sur les 11 pays identifiés, six (Côte d'Ivoire, Haïti, Népal, République centrafricaine, République kirghize et Togo) ont satisfait au critère lié à l'application des politiques pour l'admissibilité au bénéfice de l'Initiative PPTE améliorée** (Tableau 2 et Encadré 1). Ces pays satisfont à tous les critères d'admissibilité et pourraient bénéficier d'un allègement de dette lorsqu'ils parviendront au point de décision, à condition d'avoir affiché de bons résultats et d'avoir adopté une stratégie satisfaisante de réduction de la pauvreté.

Encadré 1 : Initiative PPTE – Critères d’admissibilité et de qualification

Évaluation de l’admissibilité éventuelle : Un pays est considéré potentiellement admissible au bénéfice de l’allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE si les conditions suivantes sont remplies : a) il est un pays exclusivement IDA et peut bénéficier de la FRPC (voir note 3 de bas de page) et b) ses indicateurs de charge de la dette de fin décembre 2004 sont supérieurs aux seuils établis dans le cadre de l’Initiative PPTE après application intégrale des mécanismes classiques d’allègement de dette. Les seuils sont de 150 % pour la valeur actuelle nette (VAN) du ratio dette/exportations de fournitures et de services et de 250 % de la VAN du ratio dette/recettes budgétaires. Pour être qualifié sur la base du second critère, un pays doit avoir un ratio exportations de fournitures et de services/PIB et un ratio recettes budgétaires/PIB supérieurs à 30 % et 15 % respectivement.

Détermination de l’admissibilité : Pour être admissible au bénéfice de l’allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE, un pays doit non seulement satisfaire aux deux critères ci-dessus, mais doit aussi avoir entamé un programme de réforme appuyé par le FMI et l’IDA entre le 1^{er} octobre 1996 et le 31 décembre 2006, lorsque la clause de caducité automatique doit expirer. Les pays qui satisfont aux critères d’admissibilité pourraient être qualifiés pour obtenir un allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE même après l’expiration de la clause de caducité automatique.

Qualification pour obtenir un allègement de dette (point de décision) : Au point de décision, les Conseils d’administration de l’IDA et du FMI déterminent si un pays admissible est qualifié pour obtenir un allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE. Pour être qualifié, un pays admissible doit avoir a) des indicateurs de la charge de la dette supérieurs aux seuils de l’Initiative PPTE, sur la base des données les plus récentes pour l’année précédant immédiatement le point de décision ; b) obtenu des résultats satisfaisants en matière de politiques dans le cadre des programmes financés par le FMI et l’IDA respectivement ; c) adopté une stratégie pour la réduction de la pauvreté. Un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pourrait revêtir la forme d’un DSRP intérimaire, d’un rapport d’activité sur la préparation du DSRP, d’un DSRP définitif d’un rapport d’activité annuel sur le DSRP.

Au point d’achèvement, les Conseils d’administration de l’IDA et du FMI déterminent si oui ou non un pays a satisfait aux conditions établies au point de décision. S’il l’a fait, tous les créanciers devraient commencer à accorder un allègement de dette de manière irrévocable. En outre, au point d’achèvement, les pays peuvent bénéficier d’un allègement à 100 % de leurs obligations de dette admissibles envers la BAfD, l’IDA et le FMI au titre de l’IADM.

14. **Haïti, la République centrafricaine et la République kirghize font des progrès en vue de satisfaire les critères de qualification pour obtenir l’allègement de dette au titre de l’Initiative PPTE (Annexe I).** La République kirghize enregistre des progrès dans la mise en oeuvre de son programme financé au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et est sur le point de terminer le deuxième rapport annuel sur son DSRP. Haïti et la République centrafricaine exécutent de manière satisfaisante leurs programmes du Mécanisme d’aide d’urgence aux pays sortant d’un conflit et préparent leurs DSRP et DSRP intérimaire, respectivement.

Tableau 2. Pays qui pourraient souhaiter bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative et qui satisfont au critère de bilan positif en matière des politiques

Pays qui satisfont au critère de bilan positif en matière des politiques	Pays qui ne satisfont pas au critère de bilan positif en matière des politiques
République centrafricaine	Liberia
Népal	Somalie
Haïti	Soudan
Togo	Érythrée
Côte d'Ivoire	Comores
République kirghize	

Sources de données : FMI et IDA.

15. **Les trois pays restants actuellement admissibles (Côte d'Ivoire, Népal et Togo) connaissent des difficultés à des degrés divers dans la mise en oeuvre des politiques macroéconomiques et/ou des réformes structurelles, mais obtiennent des résultats dans l'application de leurs stratégies de réduction de la pauvreté.** Le Népal a enregistré des retards prolongés dans la mise en oeuvre du programme. L'application des politiques et le renforcement institutionnel sont entravés en Côte d'Ivoire et au Togo par la poursuite du conflit interne ou des transitions incertaines à l'issue des conflits. Les autorités des deux pays ont indiqué qu'elles étaient disposées à rechercher un appui pour leurs programmes dès que la situation sécuritaire se stabiliserait.²¹ En ce qui concerne les stratégies de réduction de la pauvreté, le Népal a terminé son DSRP définitif, la Côte d'Ivoire a terminé son DSRP intérimaire et le Togo a récemment préparé son DSRP intérimaire.

16. **Cinq pays (Comores, Érythrée, Liberia, Somalie et Soudan) n'ont pas eu de programme financé par le FMI et l'IDA depuis 1996.**²² Ce groupe comprend les trois cas d'arriérés persistants (Liberia, Somalie et Soudan).²³ Ces trois pays, de même que l'Érythrée, ont été touchés par des conflits, qui ont compliqué la conception et la mise en oeuvre de programmes viables d'ajustement des politiques et de réformes. Malgré ces difficultés, le Soudan est en passe d'afficher de bons résultats macroéconomiques, ce qui pourrait à la longue jeter les bases nécessaires à des programmes financés par le FMI et l'IDA. Les autorités du Liberia et des Comores ont indiqué leur intention de négocier avec le FMI la possibilité de mettre en place des programmes appuyés par la FRPC. Pour ce qui est des stratégies de réduction de la pauvreté, les Comores ont préparé leur DSRP intérimaire, alors que l'Érythrée et le Soudan sont en train de préparer leurs DSRP intérimaires. Le Liberia et la Somalie n'ont pas entamé le processus de DSRP.

²¹ Lors des échanges de vues avec les services du FMI dans le cadre des consultations au titre de l'article IV.

²² Comme il est indiqué dans l'Encadré 1, ces six pays doivent avoir entamé un programme de réforme appuyé par le FMI et l'IDA entre le 1^{er} octobre 1996 et le 31 décembre 2006, lorsque la clause de caducité va expirer, pour être admissibles au bénéfice de l'allègement de dette de l'Initiative PPTE.

²³ Une action internationale concertée sera nécessaire pour régler le problème des pays qui ont d'importants arriérés persistants.

IV. COUT ESTIMATIF DE L'ALLEGEMENT DE DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

17. **Le coût de l'allégement de la dette PPTE pour les 11 pays identifiés est estimé à 21 milliards de dollars en termes de VAN 2004** (Tableau 3).²⁴ Ce montant est inférieur de l'ordre de 1,5 milliard de dollars au coût total estimatif indiqué dans le rapport de septembre 2005, essentiellement parce que la République du Congo est parvenue à son point de décision et que le montant estimatif qui lui était attribué (1,5 milliard de dollars) a été exclu. Les trois cas d'arriérés persistants (Liberia, Somalie et Soudan) représentent la part la plus importante de l'allégement estimatif de dette (15 milliards de dollars, soit plus de 70 % du total).²⁵ Le solde est représenté en majeure partie par les six pays qui ont déjà satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Tableau 3. Coûts estimatifs de l'allégement de dette pour les 11 pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement et qui pourraient souhaiter bénéficier de l'allégement au titre de l'Initiative 1/
(en milliards de dollars, en VAN de fin décembre 2004)

	Pays pouvant bénéficier de l'allégement de dette (11 pays)	Pays satisfaisant à tous les critères d'admissibilité (6 pays)	Pays restants	
			Total (5 pays)	dont : Liberia, Somalie et Soudan
Coût total	21.0	5.3	15.7	15.3
Créanciers publics bilatéraux	10.2	2.1	8.1	8.1
Club de Paris	6.8	1.8	4.9	4.9
Autres publics bilatéraux	3.5	0.2	3.2	3.2
Créanciers commerciaux	2.5	0.8	1.7	1.7
Créanciers multilatéraux	8.3	2.4	5.8	5.5
Banque mondiale	2.9	1.3	1.7	1.5
FMI	2.4	0.2	2.2	2.2
Groupe de la BAfD	1.0	0.4	0.6	0.6
BAsD	0.4	0.4	0.0	0.0
Autres	1.6	0.2	1.3	1.3
Pour mémoire :				
En pourcentage du coût total	100.0	25.3	74.7	72.9

Sources : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du développement dans le monde et estimations des services du FMI et de l'IDA.

1/ Ces coûts ne comprennent pas le Bhoutan, la RDP lao et le Sri Lanka qui ont indiqué qu'ils ne veulent pas participer à l'Initiative.

18. **Les coûts estimatifs pour les créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux sont plus ou moins égaux** (Tableau 3). Parmi les créanciers multilatéraux, la part de la Banque

²⁴ Le coût total est estimé sur la base des données de la dette de la fin de 2004. Toutefois, le coût effectif de l'aide PPTE sera déterminé lorsque ces pays atteindront leurs points de décision, sur la base des données qui seront alors disponibles.

²⁵ Y compris le coût pour les PPTE parvenus au point de décision, le coût total de l'Initiative PPTE se chiffrerait à 61 milliards de dollars en VAN de la fin de 2004 (voir Spring 2006 HIPC Initiative Statistical Update).

mondiale est la plus élevée, à près de 2,9 milliards de dollars.²⁶ Sur ce montant, 0,5 milliard de dollars représentent le coût lié à l'Érythrée, Haïti, la République kirghize et le Népal. Pour financer ces coûts, la Banque aura besoin de ressources additionnelles des bailleurs de fonds et la part de la Banque devrait être financée dans le cadre des futures reconstitutions des ressources de l'IDA.²⁷ La part du FMI se chiffre à environ 2,4 milliards de dollars.²⁸ Environ 91 % de ce montant correspond aux trois cas d'arriérés persistants. Dans les ressources mobilisées pour le Fonds FRPC-PPTE en 1999 le FMI n'a pas prévu le financement de l'allègement de dette pour la Somalie, le Liberia et le Soudan ainsi que pour l'Érythrée, Haïti, la République kirghize et le Népal. Le FMI devra mobiliser de nouvelles ressources bilatérales sous forme de dons pour pouvoir accorder une assistance au titre de l'Initiative PPTE à ces pays en temps opportun. Le coût pour le Groupe de la BAfD sera de l'ordre de un milliard de dollars. Les créanciers du Club de Paris représentent les deux tiers du montant de 10,2 milliards de dollars attribuable à l'aide publique bilatérale. La part des créanciers commerciaux se chiffre à environ 12 % (2,5 milliards de dollars) du coût total, une part qui est sensiblement supérieure à celle que l'on observe dans le cas des PPTE qui sont déjà parvenus au point de décision.²⁹

V. CONSEQUENCES DE LA CLOTURE DE LA LISTE DES PAYS QUI SATISFONT AUX CRITERES DE REVENU ET D'ENDETTEMENT ET QUESTIONS LIEES A LA CLAUSE DE CADUCITE

19. **En septembre 2004, les Conseils d'administration ont décidé de limiter la liste des pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004.** Les Administrateurs ont pensé que cette limitation empêcherait que l'Initiative PPTE ne soit perçue comme un mécanisme permanent ouvert aux nouveaux entrants, et éliminerait les incertitudes concernant les pays qui pourraient éventuellement profiter de l'Initiative. Cette mesure permettra aussi d'obtenir une meilleure estimation du coût total non seulement de l'Initiative, mais aussi du programme de l'IADM, et partant des besoins de financement connexes.

20. **Les services de la Banque et du FMI proposent de clore la liste des pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004.** Lors de l'introduction des critères d'admissibilité de la fin de 2004, il était prévu que la liste des pays considérés par les services des deux institutions comme ayant satisfait à ces critères serait communiquée aux

²⁶ Comme il est de coutume, l'allègement de dette vis-à-vis de la Banque mondiale sera assuré par l'IDA.

²⁷ À partir d'IDA-14, les coûts de l'allègement de dette de l'IDA au titre de l'Initiative PPTE seront financés par les contributions des bailleurs de fonds à mesure que ces coûts seront encourus.

²⁸ Cette estimation ne comprend pas le coût de l'allègement de dette par le FMI au titre de l'IADM. L'estimation de ce coût et ses incidences pour le financement du FMI figurent dans un document à paraître, intitulé « Review of Financing of the Fund's Concessional Assistance and Debt Relief to Low-Income Member Countries. »

²⁹ Cette question, et d'autres liées à la participation des créanciers commerciaux à l'Initiative PPTE ont été examinées dans les documents SM/05/329 et IDA/SecM2005-0442.

Conseils pour information.³⁰ Toutefois, les services de la Banque et du FMI estiment qu'il sera utile, au plan opérationnel, que les Conseils approuvent explicitement et ferment la liste pour l'instant. Les pays dont les services des deux institutions ont estimé qu'ils ne satisfont pas aux critères (sur la base des données définitives ou du fait de l'absence de données suffisantes) ne seront pas traités comme pouvant potentiellement être admis à bénéficier de l'Initiative.

21. **Cette liste sera certes fermée pour l'instant (au sens expliqué au paragraphe 20), mais les Conseils pourraient décider de la modifier de manière ponctuelle, pour y inclure des pays dont il est établi après vérification que les données satisfont aux seuils pertinents de la fin de 2004.** C'est ainsi que les services de la Banque et du FMI admettent qu'après vérification de la dette de l'Afghanistan, il est possible que les indicateurs de celle-ci soient supérieurs aux seuils pertinents, nécessitant l'inclusion de ce pays dans la liste.

22. **Le fait de satisfaire aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004 ne garantit pas qu'un pays aura la qualification nécessaire pour obtenir un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.** Pour avoir cette qualification, les pays doivent satisfaire à un certain nombre de conditions (voir Encadré 1). Même si ces conditions étaient remplies, la qualification pour obtenir un allègement de dette au titre de l'Initiative ne serait évaluée qu'à la demande du pays. De ce fait, chaque pays de la liste peut décider de demander ou non à bénéficier de l'Initiative. Dans la mesure où un pays informe par écrit les services de la Banque et du FMI qu'il ne souhaite pas bénéficier de l'Initiative, ceux-ci n'entreprendront aucune activité liée à l'Initiative PPTE pour ce pays.

23. **Conformément aux échanges de vues des Conseils et aux orientations qu'ils auront données, les services de la Banque et du FMI prendront contact avec les autorités des pays qui n'ont pas encore informé les deux institutions de leur intention de bénéficier de l'Initiative PPTE.** Les autorités du Bhoutan, de la RDP lao et du Sri Lanka ont déjà informé les services de la Banque et du FMI qu'elles ne tiennent pas à obtenir un allègement de dette au titre de l'Initiative. Il semblerait que d'autres pays vont leur emboîter le pas et souhaiteraient être exclus de la liste.³¹ Les services des deux institutions informeront les Conseils des points de vue exprimés par les autorités nationales. Les futurs documents sur l'Initiative PPTE refléteront les décisions des Conseils, ainsi que toute modification des intentions exprimées par les pays.

24. **Étant donné l'expiration, prévue à la fin de 2006, de la clause de caducité automatique, un certain nombre de pays figurant actuellement sur la liste pourraient ne pas être en mesure de bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.** Comme on l'a indiqué plus haut, cinq des pays identifiés n'ont pas encore commencé un

³⁰ Voir Instrument portant création du Fonds FRPC-PPTE—Modifications des critères d'admissibilité, EBS/04/145, 8 octobre 2004.

³¹ Il convient de prendre bonne note des intentions des pays concernant leur participation à l'Initiative. Ces intentions ne modifieront cependant pas l'évaluation par les services de la Banque et du FMI visant à déterminer si les pays satisfont ou non aux critères de revenu et d'endettement.

programme appuyé par le FMI et l'IDA depuis octobre 1996. Ils n'ont plus que jusqu'en décembre 2006 pour commencer un tel programme afin d'être admissibles au bénéfice de l'allégement de dette au titre de l'Initiative. La plupart de ces pays risquent d'avoir du mal à le faire. Lors des échanges de vues sur la clause de caducité automatique en septembre 2004, les Administrateurs ont souligné qu'il n'était pas certain que les pays concernés pourraient satisfaire aux critères d'admissibilité dans les deux ans.³² Les services de la Banque et du FMI vont suivre attentivement l'évolution de ces pays et, en fonction des directives des Administrateurs, reviendront aux Conseils pour examiner les différentes possibilités liées à l'expiration de la clause de caducité automatique au cours des prochains mois.

³² Voir FMI « The Acting Chair's Summing Up Enhanced HIPC Initiative – Possible Options Regarding the Sunset Clause, Executive Board Meeting, » 6 août 2004, BUFF/04/157.

ANNEXE I. SITUATION DES PAYS

Évolution politique et situation des programmes d'ajustement et résultats du DSRP dans les pays qui pourraient bénéficier d'un allègement de dette PPTE Situation à la fin de février 2006

Pays	Évolution politique	Situation des programmes d'ajustement et résultats du DSRP
Pays qui ont eu un programme d'ajustement et de réforme appuyé par le FMI depuis 1995		
République centrafricaine	La transition politique après le coup d'État de mars 2003 s'est achevée avec la tenue d'élections présidentielles et législatives en mai 2005. Le président en poste, M. Bozizé, a remporté l'élection très disputée, que les observateurs internationaux ont jugée équitable. Un gouvernement d'unité nationale a ensuite été mis en place et la situation politique a été généralement paisible. Cela étant, des tensions demeurent, notamment en raison de la persistance des difficultés économiques et du problème des arriérés chroniques des salaires, qui a entraîné une grève de la fonction publique au quatrième trimestre de 2005.	Le programme FRPC, approuvé en juillet 1998, a dérapé en 2001 après le premier examen et l'approbation du DSRP intérimaire par les Conseils de l'IDA et du FMI. Un premier programme au titre de l'aide d'urgence après un conflit a été approuvé en juillet 2004 et un second le 27 janvier 2006. Le bilan des réformes dans le cadre du second programme déterminera l'évolution vers le point de décision PPTE, que les autorités aimeraient atteindre en 2007. De ce fait, la préparation du document préliminaire devrait commencer dans un proche avenir. Le pays déploie des efforts en vue d'éponger les arriérés extérieurs dus aux créanciers multilatéraux, de préférence d'ici fin 2006. La préparation du DSRP définitif a repris et devrait se terminer en 2006.
Côte d'Ivoire	En 2005, quelques progrès ont été accomplis sur la voie de la paix, mais la situation sécuritaire est restée fragile. Les élections présidentielles n'ont pas eu lieu, comme prévu initialement, le 30 octobre 2005. Suite à une médiation internationale, un nouveau gouvernement de transition a été constitué en décembre 2005. Les élections présidentielles devraient se dérouler d'ici à octobre 2006, comme l'ont recommandé le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Union africaine. Une médiation internationale soutenue et la capacité du nouveau gouvernement à fonctionner pleinement continueront de jouer un rôle crucial pour la normalisation politique et les progrès du processus de paix en 2006.	Le FMI n'a pas de programme en cours dans le pays. Le programme FRPC de mars 2002 est devenu inopérant plus tard au cours de cette année en raison du conflit civil et a expiré en mars 2005. Si la situation sécuritaire et politique se normalisait, le FMI pourrait intervenir à nouveau au titre du programme d'aide d'urgence après un conflit qui, une fois mis en oeuvre de manière satisfaisante, pourrait donner lieu à un nouveau programme FRPC et à l'accession éventuelle au point de décision PPTE en 2007. Un DSRP intérimaire a été approuvé en mars 2002, mais le conflit a retardé l'achèvement du DSRP définitif. Le pays a de gros arriérés extérieurs.
Haiti	Les élections présidentielles et législatives sont prévues en février-mars 2006.	Un programme FRPC a été approuvé en octobre 1996, mais n'a jamais fait l'objet d'un examen. En octobre 2005, le Conseil du FMI a approuvé la demande par Haiti d'un deuxième programme d'aide d'urgence après le conflit, suite aux résultats généralement satisfaisants obtenus dans le cadre du premier programme approuvé en janvier 2005. Dès qu'un nouveau gouvernement élu arrivera au pouvoir, les autorités devraient demander un programme FRPC. Les autorités ont terminé un avant-projet d'un DSRP intérimaire.
République kirghize	Le nouveau gouvernement, qui a pris fonction au lendemain du changement de régime en mars 2005, cherche à renforcer sa base de pouvoir, notamment en améliorant ses relations avec le parlement, mais la situation politique demeure tendue. Un passage éventuel à un système parlementaire, qui est actuellement envisagé, sera soumis à référendum à la fin de 2006.	Un nouvel accord FRPC a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2005, après l'achèvement satisfaisant de l'accord précédent qui avait été approuvé en décembre 2001. Le Conseil a terminé le premier examen de l'accord en octobre 2005. Un accord ad referendum a été conclu sur un programme économique pour 2006, que le Conseil devrait examiner en mai 2006 dans le cadre du deuxième examen. Un DSRP définitif a été achevé et approuvé par les Conseils en février 2003, et le premier rapport d'activité annuel a été approuvé par eux en juin 2004. Les autorités ont terminé le projet du deuxième rapport d'activité annuel, qui pourrait être présenté aux Conseils—conjointement avec une note consultative conjointe des services de la Banque et du FMI, à titre d'information—accompagné du rapport des services des deux institutions sur le deuxième examen.
Népal	Le Roi Gyanendra a pris le pouvoir exécutif en février 2005. La situation politique demeure difficile.	Un accord FRPC a été approuvé en novembre 2003, et le premier examen s'est achevé en octobre 2004. Un DSRP définitif a été achevé et a été approuvé par les Conseils en novembre 2003. Les deuxième et troisième examens de la FRPC auraient déjà dû être effectués.
Togo	En avril 2005, un nouveau président a pris fonction après une période de troubles politiques. Un nouveau gouvernement a été constitué fin juin.	L'accord FRPC de 1994 a dérapé en 1998. Le pays n'a pas eu de programme du FMI depuis lors, mais les autorités sont très désireuses de conclure un nouveau programme suivi par le FMI. Des résultats satisfaisants dans le cadre d'un tel programme pourraient donner lieu à un accord sur une nouvelle FRPC éventuelle. Le Conseil des ministres a approuvé un DSRP intérimaire en novembre 2004, mais il n'a pas encore été soumis aux Conseils. À condition de présenter un bilan satisfaisant en matière de mise en oeuvre d'un programme appuyé par le FMI, le Togo pourrait atteindre son point de décision fin 2007.

**Évolution politique et situation des programmes d'ajustement et résultats du DSRP dans les pays qui pourraient bénéficier d'un allègement de dette PPTE
Situation à la fin de février 2006**

Pays	Évolution politique	Situation des programmes d'ajustement et résultats du DSRP
Pays qui n'ont pas eu de programme d'ajustement et de réforme avec le FMI depuis 1995		
Comores	La situation politique s'est améliorée, suite à la réconciliation nationale et au renforcement de la coopération entre les administrations des îles. Fait important, un accord a été conclu sur la division des compétences et sur le partage des recettes publiques, ce qui a permis d'adopter le premier budget consolidé du pays depuis la crise séparatiste. Les bailleurs de fonds ont promis quelque 200 millions de dollars d'aide extérieure au cours de la conférence de la table ronde de décembre 2005. Les élections présidentielles sont prévues en avril 2006.	Les Comores n'ont pas eu de programme avec le FMI depuis 1991. Les résultats du programme de 2005 ont été mitigés—en particulier concernant les objectifs budgétaires—et les Comores auront besoin de plus de temps pour constituer le bilan nécessaire à la conclusion d'un accord FRPC. Un DSRP intérimaire a été transmis au FMI et à la Banque et devrait être présenté aux deux Conseils en avril 2006, accompagné d'une note consultative conjointe des services des deux institutions.
Érythrée	L'Érythrée demeure en état de mobilisation du fait du différend frontalier avec l'Éthiopie. Après plusieurs efforts infructueux de médiation déployés par les Nations Unies et des partenaires bilatéraux, les États-Unis ont engagé une autre initiative en janvier 2006 pour faciliter la démarcation de la frontière et réduire les tensions. Les perspectives de réussite sont incertaines pour le moment et il est probable que la situation de «ni guerre ni paix» se poursuive.	L'Érythrée n'a jamais eu d'accord avec le FMI et n'est pas passée du statut de pays uniquement IDA à celui d'un pays pouvant de l'aide pour l'élaboration de politiques de développement. Un DSRP intérimaire a été élaboré en juin 2003, en collaboration avec les partenaires de développement, mais il n'a pas été finalisé. Les échanges de vues dans le cadre des consultations au titre de l'article IV en 2005 étaient axés sur l'état de préparation de l'Érythrée en vue d'être admissible au bénéfice de l'allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Les échanges de vues ont aussi porté sur les options de réforme économique et les prochaines mesures à prendre pour aboutir à un programme appuyé par le FMI avant la fin de 2006. Le gouvernement ne s'est pas encore engagé envers un tel programme, mais il a indiqué qu'il comptait inviter le FMI et la Banque à revenir en Érythrée pour procéder à un échange de vues plus détaillé en avril-mai 2006.
Liberia	Compte tenu des inquiétudes croissantes au sujet de la gouvernance économique sous le précédent gouvernement, les partenaires internationaux du Liberia ont convenu en septembre 2005 d'un programme d'aide international à long terme pour améliorer la gouvernance économique et la gestion financière du pays. La nouvelle Présidente, entrée en fonction le 16 janvier 2006, s'est déclarée résolument déterminée à oeuvrer avec la communauté internationale pour rebâtir l'économie et les institutions du Liberia et a approuvé le programme.	La quasi totalité de la dette accusée des arriérés de remboursement. Des remboursements symboliques mensuels au FMI ont repris au début de 2004. Le nouveau gouvernement est intéressé par un programme du FMI qui lui permettrait d'obtenir les résultats pouvant entraîner l'assouplissement des mesures de redressement prises par le FMI à l'encontre du Liberia, et en fin de compte une réduction de l'encours de la dette. Les négociations d'un programme du FMI de six mois peuvent commencer en février 2006, dès que des progrès suffisants seront enregistrés sur les mesures clés à court terme visant à améliorer la gestion budgétaire et la santé financière de la banque centrale. Le Liberia pourrait atteindre son point de décision au milieu de 2007 une fois : i) qu'il aura terminé de manière satisfaisante le programme du FMI et affiché des résultats satisfaisants en matière d'application des politiques dans le cadre du programme du FMI; et ii) qu'il aura donné des assurances financières suffisantes concernant la liquidation de ses arriérés et l'allègement de dette. Le Liberia n'a pas amorcé le processus de DSRP.
Somalie	Un parlement de transition a été inauguré en août 2004, et un gouvernement de transition a été formé en janvier 2005. Après le départ en juin de Nairobi où elles étaient installées, les factions du gouvernement de transition ont été divisées sur la question de savoir où le siège du gouvernement serait installé. Le Président Ahmed, le Premier Ministre Gedi, et leurs partisans se sont réinstallés dans la ville de Jowhar, alors qu'une bonne partie du parlement a installé ses opérations à Mogadiscio. Les deux camps ont signé récemment un accord de réconciliation (la Déclaration d'Aden), mais une véritable réconciliation entre les différentes factions ne s'est pas encore concrétisée. La situation sécuritaire demeure tendue dans le centre-sud de la Somalie, alors que les régions voisines du Puntland et de Somaliland sont relativement stables.	La Somalie n'a pas eu de programme appuyé par le FMI depuis 1987. Les arriérés de ses dettes sont considérables et elle a été déclarée inadmissible au bénéfice des ressources générales du FMI en 1988. Le gouvernement provisoire a pris les premiers contacts avec le FMI, mais il n'est actuellement pas suffisamment reconnu au plan international pour exercer les droits de membre. La Somalie n'a pas engagé de processus de DSRP. La Banque mondiale intervient en Somalie au titre du programme LICUS et collabore actuellement avec le PNUD dans le cadre de l'évaluation des besoins de reconstruction.

ANNEXE II. QUESTIONS LIEES A LA METHODE ET AUX DONNEES

I. Introduction

1. Cette annexe explique les dispositions prises pour établir la liste des pays satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative PPTE à la fin de 2004.³³ La Section II de l'annexe présente brièvement la démarche adoptée par les services de la Banque et du FMI pour déterminer ces pays. La Section III examine les sources de données, les méthodes d'estimation et la qualité des résultats.

II. Méthode

2. Les services de la Banque et du FMI ont adopté une démarche en trois phases pour établir la liste.³⁴

Première étape : Établissement d'une liste restreinte de pays fondée sur les indicateurs de la charge de la dette à la fin de 2003

3. Les pays uniquement IDA/pouvant bénéficier de la FRPC à la fin de décembre 2004, à l'exclusion des pays qui ont atteint le point de décision de l'Initiative PPTE, étaient présélectionnés lorsque leurs ratios d'endettement estimatifs à la fin de 2003 avant l'allègement classique de dette étaient supérieurs à 120 % de la VAN du ratio dettes/exportations et à 200 % de la VAN du ratio dettes/recettes budgétaires. Le tableau 1 en annexe présente le classement découlant de cette opération de présélection.

Deuxième étape : Établissement d'une liste préliminaire de pays fondée sur les ratios d'endettement de la fin de 2004

4. Les services des deux institutions ont ensuite établi la liste préliminaire, fondée sur les données de la dette extérieure et les données macroéconomiques de la fin de 2004 communiquées par les autorités des pays présélectionnés, complétées par des renseignements sur la dette obtenus des créanciers, du Secrétariat du Club de Paris et de Financement du développement dans le monde. Le tableau 1 en annexe récapitule les résultats de la deuxième étape.

Troisième étape : Établissement de la liste et règlement du problème posé par les lacunes de données

³³ Le terme « la liste » s'entend ci-après de la « liste des pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement à la fin de 2004, » sauf indication contraire.

³⁴ Les première et deuxième étapes sont présentées plus en détail à l'Annexe III du document intitulé « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)—État d'avancement, » 22 août 2005, SM/05/329, <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/205/081905.htm> ; et IDA/SecM2005-0442, <http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/081905.pdf>.

5. Les services de la Banque et du FMI se sont attachés à recueillir en priorité les données nécessaires pour évaluer les pays n'étant pas encore classés à la deuxième phase—Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Sri Lanka et Tonga—et à confirmer le classement des quatre pays nouvellement identifiés—Érythrée, Haïti, République kirghize et Népal. Ils ont aussi pris les dispositions nécessaires pour régler le problème posé par les lacunes de données identifiées à la deuxième étape pour les pays restants de la liste préliminaire.

6. Les services de la Banque et du FMI ont demandé des données macroéconomiques et les données de dette extérieure prêt par prêt aux autorités nationales des neuf pays pour lesquels ils n'étaient pas parvenus à une conclusion ou qui avaient été considérés comme satisfaisant aux critères de revenu et d'endettement de l'Initiative PPTE à la fin de 2004. Ils ont aussi offert une assistance technique pour rapprocher ces données de la dette et les états financiers des créanciers (voir Encadré 1).³⁵ Dans le cadre de cette opération ou dans celui de la préparation des analyses du degré d'endettement tolérable, des missions techniques ont été organisées pour faciliter la collecte et le rapprochement de données, notamment au Bangladesh, à Bhutan, en Érythrée, au Népal et à Sri Lanka. Dans tous les cas, à l'exception du Myanmar, les autorités nationales ont communiqué les données prêt par prêt et une documentation complète de référence sur les créanciers.³⁶ Les autorités du Myanmar ont indiqué, dans une lettre officielle adressée au FMI, qu'elles n'étaient pas en mesure de fournir les données nécessaires.

³⁵ Les données demandées comprennent a) les données prêt par prêt de la dette extérieure à la fin de décembre 2004 ; et b) les données des exportations de fournitures et de services hors revenus des facteurs, des recettes fiscales de l'administration centrale et du PIB pour les années civiles 2002 à 2004. Les services de la Banque et du FMI ont demandé les données prêt par prêt afin de : i) rapprocher les données des autorités et les renseignements communiqués par les créanciers ; et ii) procéder à une estimation exacte de la VAN de la dette du pays après l'allègement classique conformément aux directives de l'Initiative PPTE.

³⁶ Dans le cas de Haïti, les autorités n'ont pas communiqué des renseignements sur les créanciers bilatéraux. Des états financiers ont été obtenus des créanciers multilatéraux à la phase 2, ce qui a permis un rapprochement intégral de la dette multilatérale du pays. Les services de la Banque et du FMI ont estimé qu'en l'absence d'états financiers des créanciers bilatéraux les travaux sur le terrain n'amélioreront pas le champ couvert par les données ou leur fiabilité.

Annexe tableau 1. Évolution des résultats dans le cadre de la liste limitative

Pays examinés à la «Phase 1»	Pays examinés à la «Phase 2»	Pays examinés à la «Phase 3»
<p>1. Pays inclus dans la liste restreinte (23)</p> <p><i>1.1 Pays identifiés précédemment comme PPTE (10)</i> République centrafricaine Comores Côte d'Ivoire Lao, RDP Liberia Myanmar République du Congo Somalie Soudan Togo</p> <p><i>1.2 Nouveaux pays (13)</i> Afghanistan Bangladesh Bhoutan Cap-Vert Érythrée</p> <p>Georgie Haïti République kirghize Moldova Népal Sri Lanka Tadjikistan Tonga</p> <p>2. Pays exclus de la liste restreinte (16) Albanie Angola Arménie Cambodge Djibouti Kenya Kiribati Lesotho Maldives Mongolie Samoa Îles Salomon Timor-Leste Vanuatu Vietnam Yemen</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> Liste préliminaire des pays satisfaisant aux critères du revenu et de l'endettement à la fin de 2004 </div> <p>1. Pays inclus dans la liste préliminaire (13)</p> <p><i>1.1 Pays précédemment identifiés comme PPTE (9)</i> République centrafricaine Comores Côte d'Ivoire Lao, RDP Liberia République du Congo Somalie Soudan Togo</p> <p><i>1.2 Autres pays (4)</i> Érythrée Haïti République kirghize Népal</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> 2. Pays pour lesquels une évaluation n'a pas été possible (5) Bangladesh Bhoutan Myanmar Sri Lanka Tonga </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 3. Pays exclus de la liste préliminaire (5) Afghanistan 1/ Cap-Vert Georgie Moldova Tadjikistan </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> Liste préliminaire des pays satisfaisant aux critères du revenu et de l'endettement à la fin de 2004 </div> <p>1. Pays satisfaisant aux critères du revenu et de l'endettement (14)</p> <p><i>1.1 Pays précédemment identifiés comme PPTE (8) 2/</i> République centrafricaine Comores Côte d'Ivoire Lao, RDP 3/ Liberia Somalie Soudan Togo</p> <p><i>1.2 Autres pays (6)</i> Bhoutan 3/ Érythrée Haïti République kirghize Népal Sri Lanka 3/</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> 2. Pays ne satisfaisant pas aux critères du revenu et de l'endettement (7) Afghanistan 4/ Bangladesh Cap-Vert Georgie Moldova Tadjikistan Tonga Myanmar 5/ </div>

1/ Une part importante de la dette de l'Afghanistan n'est pas vérifiée ou fait l'objet de litige avec les créanciers extérieurs. Sur la base de la dette vérifiée uniquement, les indicateurs estimatifs de la charge de la dette de l'Afghanistan étaient inférieurs aux seuils de l'Initiative.

2/ La République du Congo a été exclue de l'analyse à la phase 3 parce qu'elle a atteint le point de décision en février 2006.

3/ Les autorités du Bhoutan, de la RDP lao et du Sri Lanka ont indiqué par écrit aux services du FMI et de la Banque mondiale qu'elles ne souhaitent pas bénéficier de l'Initiative PPTE.

4/ Une évaluation finale de la situation de l'Afghanistan dépendra de la vérification de ses obligations extérieures et du règlement des litiges avec ses créanciers extérieurs.

5/ Une lettre du Gouverneur de la Banque centrale de Myanmar au nom du Ministre des Finances, datée du 24 janvier 2006, a indiqué que les autorités ne pouvaient pas fournir les données nécessaires pour finaliser l'évaluation et qu'elles ne tiennent pas à bénéficier de l'allègement de la dette PPTE pour le moment.

7. Les services de la Banque et du FMI ont aussi pris des mesures pour rendre plus robustes les estimations du ratio d'endettement pour un certain nombre de pays. Ils ont analysé les données prêt par prêt du Cap-Vert dont le ratio de la dette aux exportations était inférieur au seuil de l'Initiative PPTE, tout en étant relativement voisin de celui-ci. Sur la base de ces données, le classement initial de ce pays a été confirmé. Dans le cas de l'Afghanistan, ils ont reçu des informations supplémentaires sur les données vérifiées de la dette et des exportations. Toutefois, les obligations de ce pays envers un certain nombre de créanciers n'ont toujours pas fait l'objet de rapprochement ou sont en litige, ce qui empêche les services de la Banque et du FMI de parvenir à une conclusion sur son classement. Ils ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de réexaminer les données pour confirmer le classement de la Géorgie, de Moldova et du Tadjikistan, car les ratios d'endettement de ces pays avaient précédemment été jugés sensiblement inférieurs aux seuils PPTE.

III. Sources de données, méthode d'estimation et qualité des données

8. L'évaluation de la qualité des données utilisées pour établir la liste préliminaire figure dans l'annexe méthodologique du Rapport sur l'état d'avancement de septembre 2005.

Les problèmes suivants ont été identifiés concernant la qualité des données :

- les données de la dette bilatérale n'ont pas été suffisamment ventilées en termes de composition monétaire, ce qui a entravé l'estimation des VAN ;
- les données macroéconomiques et celles de la dette bilatérale communiquées par certains pays n'étaient pas établies sur une base annuelle, et n'ont donc pas satisfait au critère dans le cadre de l'extension de la clause de caducité automatique;
- les données macroéconomiques fournies avaient un caractère préliminaire et étaient susceptibles de révision future ;
- le champ couvert par les données de la dette extérieure était incomplet pour certains pays.

Annexe — Encadré 1. Aspects techniques liés aux indicateurs de la charge de la dette PPTE

L'admissibilité potentielle au bénéfice de l'allègement de dette PPTE est déterminée sur la base de la VAN du ratio dette/exportations ou, dans certaines conditions, de la VAN du ratio dette/recettes budgétaires, dans les deux cas après épuisement des mécanismes classiques d'allègement de dette. Les principales définitions et les aspects techniques du calcul des ratios sont présentés ci-après :

Dette : La dette visée par l'Initiative se limite à la dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, avec les exceptions suivantes : dette à court terme qui accuse des arriérés de remboursement de plus d'un an ; dette du secteur privé qui a été précédemment couverte par des accords du Club de Paris ; dette des entreprises publiques (définie comme appartenant à l'État à 50 % au moins) que la dette soit ou non officiellement garantie par l'État ; et dette des entreprises publiques en voie de privatisation si cette dette demeure une obligation du gouvernement. Seule est prise en

compte la dette décaissée et non amortie : les décaissements futurs sont exclus même s'ils se rapportent à des engagements existants.

Service de la dette : Le service de la dette est prévu prêt par prêt et correspond à la fraction des prêts décaissée et non amortie. Lorsque les prêts sont remboursés sur la base des engagements, l'estimation du service de la dette se fonde sur le profil de remboursement contractuel déterminé au prorata du montant décaissé.

Valeur actuelle nette : La VAN est la valeur actualisée des paiements prévus du service de la dette. Elle sert de base au calcul du montant de l'allègement de dette après l'épuisement de l'allègement classique. Les taux d'actualisation utilisés pour l'Initiative PPTTE sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) moyens de l'OCDE, pour la période de six mois se terminant à la date butoir pour l'encours de la dette. Pour les unités de compte des différents créanciers multilatéraux, le taux d'actualisation est la moyenne pondérée des TICR pour les monnaies du panier. Le taux d'actualisation du DTS est utilisé pour les monnaies pour lesquelles un TICR n'est pas disponible, à moins qu'elles ne soient rattachées à une monnaie pour laquelle un TICR est disponible, auquel cas le TICR de la monnaie de référence est utilisé.

Allègement de dette classique : Il s'agit d'une opération sur l'encours de la dette du Club de Paris aux conditions de Naples (avec une réduction de 67 % en VAN de la dette hors APD) et une opération à des conditions au moins comparables sur d'autres dettes publiques bilatérales et commerciales. C'est sur cette base que s'évalue la qualification pour l'allègement de dette dans les documents de l'Initiative PPTTE, même lorsqu'un pays n'a jamais rééchelonné ses dettes.

Date butoir : La date (fixée au moment du premier rééchelonnement du Club de Paris pour le pays concerné) avant laquelle les prêts doivent avoir été contractés pour que le service de la dette soit admissible pour le rééchelonnement. Les nouveaux prêts accordés après la date butoir ne peuvent pas faire l'objet de rééchelonnement. Une date butoir de juin 1999 (la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Cologne) est appliquée aux pays qui n'ont pas eu de rééchelonnement du Club de Paris.

Annexe — Encadré 1. Aspects techniques liés aux indicateurs de la charge de la dette PPTE (suite)

Aide publique au développement (APD) : L'OCDE définit l'APD comme étant des crédits (y compris les programmes de don et de prêt) qui a) visent à promouvoir le développement économique et le bien-être social des pays en développement ; et b) ont un caractère concessionnel et contiennent un élément de libéralité d'au moins 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation fixe de 10 %). L'APD est accordée aux pays en développement et aux institutions multilatérales par les pays membres de l'OCDE/CAD et d'autres pays, par l'intermédiaire de leurs organismes officiels, y compris les administrations centrales et locales, ou par leurs organismes d'exécution ; l'APD est aussi accordée aux pays en développement par des institutions multilatérales. Sont exclus de cette catégorie et sont donc considérés non-APD, les prêts liés à la défense, les prêts assortis de conditions commerciales et les prêts des organismes de crédit à l'exportation.

Exportations : Les exportations utilisées comme dénominateur correspondent aux exportations moyennes rétrospectives sur trois ans de fournitures et de services hors revenus des facteurs, conformément au Manuel de la balance des paiements, 5e édition, 1993 du FMI. La base des exportations est une valeur brute non corrigée pour tenir compte de toute élimination d'intrants importés, de paiements du service de la dette, etc. Les envois de fonds des travailleurs et le commerce de transit (biens qui traversent les frontières sans changer de propriétaire) sont exclus du dénominateur.

Recettes publiques : Les recettes publiques s'entendent des recettes courantes de l'administration centrale à l'exclusion des dons. Cette définition est conforme à l'objectif consistant à libérer les ressources publiques qui auraient été consacrées au service de la dette extérieure—essentiellement assuré par l'administration centrale dans les PPTE—pour financer des dépenses dans les domaines prioritaires. Pour la plupart de ces pays, on ne dispose pas de renseignements sur les recettes publiques sur une base plus large, et le fait que l'on n'utilise une base élargie de recettes publiques que lorsqu'elle est disponible tendrait à pénaliser les pays qui ont de meilleurs systèmes de statistique.³⁷

Taux de change : La VAN de la dette est convertie de ses composantes en différentes monnaies en dollars des États-Unis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année de référence pour l'encours de la dette. Lorsque la balance des paiements est présentée dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, les exportations sont converties en dollars des États-Unis à l'aide du taux de change moyen pour l'année correspondante. La moyenne des exportations sur trois ans utilisée comme dénominateur pour la VAN du ratio de la dette aux exportations est calculée en une deuxième étape après la conversion des exportations annuelles en dollars des États-Unis. Pour le calcul de la VAN du ratio de la dette aux recettes publiques, les recettes de l'administration centrale sont converties en dollars des États-Unis, sur la base du taux de change moyen de l'année.

³⁷ Les autorités de Sri Lanka ont indiqué que la méthode utilisée pour calculer la VAN du ratio dette/recettes publiques, qui ne prend pas en compte les recettes publiques des provinces, risque de surestimer la charge de la dette de leur pays.

9. Les services de la Banque et du FMI ont tenté de régler ce problème de lacunes de données au moyen de nouvelles données communiquées par les autorités nationales, y compris des données prêt par prêt. Grâce à ces données, ils ont pu appliquer des dates butoirs aux dettes des pays qui n'ont pas eu de rééchelonnement du Club de Paris (voir Encadré 1), ce qui a permis d'améliorer la simulation des mécanismes d'allègement de dette classiques. Dans l'ensemble, ces efforts se sont traduits par des améliorations de la qualité des données et des révisions des indicateurs de dette de certains pays (tableau 2). En outre, la solidité des estimations en VAN de la dette multilatérale utilisées dans la liste préliminaire a été confirmée, les différences avec les données de la dette multilatérale rapprochée étant inférieures à un dixième de 1 %. Des informations supplémentaires ou actualisées pourraient cependant entraîner des modifications des estimations.

Annexe — Tableau 2. Révisions des indicateurs estimatifs de la charge de la dette depuis septembre 2005

Guichet exportations

Pays	VAN ratio dette/X		Différence	Révisions des données
	Sep-05	Apr-06		
Liberia	1,433	1,433	0	
Somalie	1,091	1,091	0	
République centrafricaine	546	562	16	Des données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt ont été obtenues. Elles ont permis d'augmenter de 8% la VAN de la dette bilatérale après l'allègement classique de dette.
Soudan	561	561	0	
Érythrée 1/	362	522	160	Les données sur les exportations de marchandises et de services ont été révisées à la baisse pour tenir compte de la surestimation des crédits des recettes touristiques dans le compte de services de la balance des paiements. En conséquence, la moyenne sur 3 ans des exportations de marchandises et de services a régressé de 40% et a majoré le ratio d'endettement de 146 points de pourcentage. Les deux points de pourcentage restants sont imputables à l'amélioration des données de la dette bilatérale découlant d'une mission dans le pays et à l'application d'une date butoir de juin 1999.
Comores	378	378	0	
Népal 1/	201	198	-3	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt à la fin de décembre 2004, qui comprennent l'allègement de dette (202 millions de dollars en valeur nominale) fournies par les autorités japonaises, et l'application d'une date butoir de juin 1999, ont amélioré les estimations. En conséquence, la VAN de la dette bilatérale après allègement classique a diminué de 13%.
Haïti	190	189	-1	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt obtenues ont permis de procéder à une estimation plus robuste du ratio d'endettement.
Lao, RDP	197	221	24	Les données par monnaie fournies récemment par la Banque asiatique de développement, ont permis une estimation précise de la VAN de la dette vis-à-vis de ce créancier. Les estimations précédentes de la VAN, établies sur la base du taux d'actualisation du DTS, sous-estimaient la part de la dette libellée en yen. La révision a augmenté le ratio de 19 points de pourcentage. Les données sur les exportations de marchandises et de services ont été révisées à la hausse pour tenir compte de la sous-estimation des exportations de marchandises. En conséquence, la moyenne sur 3 ans des exportations de marchandises et de services a augmenté de 7,5% et le ratio d'endettement a été réduit de 13,8 points de pourcentage. Une révision à la hausse de 32% du montant de l'encours de la dette bilatérale et commerciale à la fin de décembre 2004 s'est traduite par une nouvelle augmentation de 11,4 points de pourcentage.
Bhoutan 1/ 2/	148	299	151	Les données sur les exportations de marchandises et de services ont été révisées à la hausse pour tenir compte de la sous-estimation des exportations de marchandises. De ce fait, la moyenne sur 3 ans des exportations de marchandises et de services a augmenté de 6,5% et le ratio d'endettement a été réduit de 9 points de pourcentage. En outre, 172 points de pourcentage ont été ajoutés par une augmentation de 221% du montant de l'encours de la dette bilatérale à la fin de décembre 2004 (en raison de l'utilisation des données par monnaie de la dette prêt par prêt, du reclassement des prêts en deux catégories—APD et non-APD, de l'inclusion de l'intérêt couru sur certains prêts et de l'application de la date butoir de juin 1999). La dette multilatérale a été révisée à la baisse de 2,3%, ce qui a réduit de 1,6 point de pourcentage le ratio d'endettement.

Guichet recettes budgétaires

Pays	VAN ratio dette/R		Différence	Révisions des données
	Sep-05	Apr-06		
Togo 1/	394	409	14	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt ont été obtenues et ont permis une augmentation de 6 points de pourcentage du ratio d'endettement. En outre, les données préliminaires de 2004 sur les recettes de l'administration centrale dont compris ont été révisées à la baisse de 2% ce qui entraîné le reste de l'augmentation du ratio d'endettement.
Côte d'Ivoire	361	361	0	
République kirghize 1/	345	376	31	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt jusqu'à fin décembre 2004 ont été obtenues, ce qui entraîné une augmentation de 37% de la VAN estimative de la dette bilatérale après allègement classique de dette.
Sri Lanka 1/	238	258	20	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt à la fin de décembre 2004 ainsi que l'application de la date butoir de juin 1999 ont permis une augmentation de 15% de la VAN estimative de la dette bilatérale après allègement classique.

Pays dont les ratios d'endettement sont inférieurs aux seuils PPTE

Pays	VAN ratio dette/X		Différence	Révisions des données
	Sep-05	Apr-06		
Bangladesh 1/ 2/	158	146	-12	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt à la fin de décembre 2004, y compris l'allègement classique de dette (1,52 milliard de dollars en valeur nominale) accordé par le gouvernement japonais, ainsi que l'application de la date butoir de juin 1999 ont permis une estimation plus robuste du ratio d'endettement. Il en a résulté une réduction de la VAN de la dette bilatérale de 31,6%.
Tonga 2/	126	132	5	Les données par monnaie de la dette bilatérale prêt par prêt ainsi que l'application de la date butoir de juin 1999 ont permis une augmentation de 40% de la VAN estimative de la dette bilatérale après allègement classique.

Pays pour lesquels une évaluation n'est pas possible

Pays	VAN ratio dette/X		Différence	Révisions des données
	Sep-05	Apr-06		
Afghanistan 3/	83	67	-16	Les données sur les exportations de marchandises et de services ont été révisées à la hausse pour tenir compte de la sous-estimation des exportations de marchandises. En conséquence, la moyenne sur 3 ans des exportations de marchandises et de services a augmenté de 39% et le ratio d'endettement a été réduit de 23,3 points de pourcentage. Des révisions à la hausse du montant de l'encours de la dette bilatérale à la fin de décembre 2004 et des données plus précises sur le taux d'intérêt implicite ont entraîné une autre augmentation de 7 points de pourcentage.

1/ Les données de la dette des créanciers multilatéraux ont été légèrement révisées. L'incidence de cette révision sur le ratio d'endettement est négligeable.

2/ Les premières estimations pour ces pays comprennent les données fournies par les autorités sur la dette bilatérale jusqu'à la fin de leurs exercices respectifs. De même, les estimations ont été établies en fonction des données macroéconomiques fournies à la base de l'exercice.

3/ Les estimations pour l'Afghanistan ne portent que sur la dette qui est vérifiée et qui ne fait pas l'objet de litige.

10. Les améliorations de données pour les pays déterminés comme pouvant potentiellement bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE avant septembre 2005 sont présentées plus en détail ci-après.

- Pour les Comores, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Somalie et le Soudan, les données recueillies à la deuxième phase n'ont pas fait l'objet de révisions.³⁸
- Pour la République centrafricaine, la République démocratique populaire lao et le Togo, la révision des données s'est traduite par une augmentation de leurs indicateurs de dette d'environ 8 % en moyenne. Dans le cas de la République centrafricaine, les estimations de la dette bilatérale ont été améliorées du fait de l'utilisation des données prêt par prêt communiquées par les autorités. Les données dans les différentes monnaies obtenues de la Banque asiatique de développement et de créanciers bilatéraux ont servi à améliorer les estimations en VAN pour la République démocratique populaire lao.³⁹ Dans le cas du Togo, les estimations des indicateurs de la charge de la dette ont été révisées pour tenir compte des nouvelles données de la dette fournies par les autorités et trois créanciers multilatéraux (BOAD, FECECE, et FSA), des données révisées de la dette bilatérale et des estimations actualisées des variables économiques.

11. Pour les pays identifiés en septembre 2005 comme étant de nouveaux PPTE potentiels et les pays pour lesquels une évaluation n'était pas alors possible, les principales améliorations de données sont les suivantes :

- Les données de la dette prêt par prêt communiquées par les autorités pour le Bangladesh, Bhoutan, l'Érythrée, Haïti, le Népal, la République kirghize, le Sri Lanka et Tonga ont été rapprochées des données figurant dans les documents fournis par les créanciers pour assurer que l'évaluation définitive est fondée sur des données exactes de la dette. Dans le cas du Bangladesh et du Népal, il a aussi fallu confirmer l'encours de la dette vis-à-vis de la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) suite à la mise en oeuvre de sa décision de décembre 2002, d'annuler une partie de ses créances au titre de l'APD. Les données par monnaie fournies par la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ont servi à calculer la VAN de la dette pour l'Érythrée et Tonga.
- Dans les autres cas, lorsque les créanciers n'ont pas communiqué de renseignements, on a utilisé les données fournies par les autorités, après validation par les services de la Banque et du FMI. Le processus de validation a consisté en un échange constant de

³⁸ L'Annexe III du Rapport d'avancement de l'Initiative PPTE de septembre 2005 récapitule les sources d'information, la qualité des données et la méthode d'estimation utilisée pour ces pays.

³⁹ Les premières estimations étaient fondées sur les données prêt par prêt dans la monnaie d'engagement (DTS) plutôt que celle des remboursements, qui n'étaient pas disponibles à ce moment-là. L'utilisation du taux d'actualisation du DTS pour calculer la VAN de ces obligations n'a pas convenablement reflété sa composition monétaire, en particulier la part considérable du yen.

vues avec les autorités sur les incohérences des renseignements fournis par elles. La plupart des incohérences ont été réduites de manière satisfaisante.

12. Dans l'ensemble, le niveau de rapprochement entre les données de la dette communiquées par les autorités nationales et les renseignements fournis par les créanciers s'est échelonné entre 90 % dans le cas de l'Érythrée et de la République kirghize et près de 100 % dans le cas du Bhoutan, du Népal et de Tonga.⁴⁰ Les services de la Banque et du FMI estiment que ces niveaux de rapprochement sont suffisants pour permettre l'évaluation finale de l'admissibilité potentielle de ces pays. Le tableau 3 présente une évaluation par pays de la qualité des données et des progrès accomplis en matière de rapprochement des données de la dette.

⁴⁰ Pour le FMI, un niveau de rapprochement de la dette totale de 70 % au minimum est requis dans les documents au point de décision.

Annexe — Tableau 3. Sources d'information et qualité des données utilisées pour estimer les indicateurs d'endettement en fin décembre 2004

Pays	Sources de données 1/	Progrès du rapprochement des données de la dette (%)			Qualité des données	
					Évaluation	Différences/questions pendantes
Afghanistan 2/	Autorités	✓	Multilatérale	99	Satisfaisante	Dettes non vérifiées vis-à-vis d'un certain nombre de créanciers dont l'Iraq, la Bulgarie, la République tchèque et l'Arabie Saoudite, et dette en litige avec la Russie (estimée à 10,8 milliards de dollars).
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	n.a.		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	n.a.		
	Autres					
Bangladesh	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	Les prêts garantis et les prêts de la Chine n'ont pas été rapprochés faute de données fournies par les créanciers.
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	87		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	97		
	Autres	✓				
Bhoutan	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	100		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	100		
	Autres	✓				
Érythrée 3/	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	Des contrôles de validité ont fait apparaître des divergences entre les données des autorités et les renseignements fournis par les créanciers pour un certain nombre de prêts. Des données de confirmation émanant des créanciers n'étaient pas disponibles pour plusieurs prêts.
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	68		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	90		
	Autres	✓				
Haïti	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	Au plan bilatéral, les données pour la France, le Canada et l'Espagne ont été rapprochées, soit 47% de l'encours de la dette.
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	47		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	91		
	Autres	✓				
Républ. kirghize	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	Au plan bilatéral, les prêts à la Russie et à la Chine n'ont pas été rapprochés faute de données de confirmation.
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	68		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	90		
	Autres	✓				
Népal	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	99		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	100		
	Autres	✓				
Sri Lanka	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	Certains prêts garantis n'ont pas été rapprochés faute de renseignements communiqués par les créanciers.
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	98		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	99		
	Autres	✓				
Tonga 4/	Autorités	✓	Multilatérale	100	Satisfaisante	
	Créancier multilatéral	✓	Bilatérale	100		
	Créanciers/Secrét. Club de Paris	✓	Globale	100		
	Autres	✓				

1/ Les sources de données sous la rubrique Autres visent les états financiers des créanciers et autres documents fournis par le Club de Paris et les créanciers commerciaux pour permettre le rapprochement de la dette.

2/Dans le cas de l'Afghanistan, les chiffres regroupés fournis par les autorités n'ont pas permis le rapprochement prêt par prêt pour les créanciers multilatéraux. Toutefois, la divergence entre les deux séries de données était inférieure à 1%.

3/ Les autorités n'ont pas fourni de données par monnaie sur la dette vis-à-vis du Fonds africain de développement. Le rapprochement à 100% inclut les données fournies par la BAfD, avérées exactes à 100% pour les pays africains restants, en tant que partie de la dette rapprochée.

4/ Les autorités n'ont pas fourni de données par monnaie de la dette vis-à-vis de la Banque asiatique de développement. Le rapprochement à 100% inclut les données fournies par la BASD, avérées exactes à 100% pour les pays asiatiques restants, en tant que partie de la dette rapprochée.